

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE 2010

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Une corporation de la Couronne du Manitoba

NATURE DE L'ORGANISME

Le Conseil des corporations de la Couronne a été constitué à titre de personne morale le 5 juin 1989 en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (la « Loi »). La *Loi* établit un cadre redditionnel pour six corporations de la Couronne sous réserve des dispositions législatives englobant les conseils d'administration, les ministres responsables, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des corporations de la Couronne et, s'il y a lieu, la Régie des services publics. Les corporations de la Couronne visées par la *Loi* représentent la plupart des grandes entreprises publiques commerciales manitobaines. Le Conseil a pour rôle de faciliter, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet ainsi que l'établissement de mesures de la performance uniformes et efficaces, d'examiner les plans corporatifs et les plans de dépenses en capital des corporations et de veiller à ce que les pratiques des corporations de la Couronne soient uniformes lorsque cela est indiqué.

ACTIVITÉS DU CONSEIL AU COURS DU TRIMESTRE

Le Conseil a publié le *Rapport du quatrième trimestre 2009* et les comptes du Conseil ont fait l'objet d'un examen en 2009. Le rapport du vérificateur a été sans réserve.

Le personnel a terminé son examen annuel de la Corporation manitobaine des loteries. Cet examen portait sur la gouvernance, les plans d'entreprise et les initiatives stratégiques.

Le Conseil a effectué l'examen annuel des programmes de dépenses en capital des corporations de la Couronne, de la Société des alcools, de la Société d'assurance publique du Manitoba et de la Société du Centre du centenaire du Manitoba. Les dépenses en capital examinées étaient conformes aux mandats, aux plans corporatifs et aux stratégies des corporations.

Le Conseil a appuyé l'élaboration d'une formation axée sur les compétences pour les membres des conseils d'administration des corporations de la Couronne du Manitoba ainsi que d'un programme de perfectionnement pour les directeurs de ces conseils. Ce programme est une réponse à la demande du gouvernement concernant l'élaboration d'un programme d'orientation des administrateurs, à l'intention des directeurs des organismes, conseils et commissions du Manitoba, mettant l'accent sur l'amélioration des compétences de ces derniers en matière de finances et de gouvernance d'entreprise.

Le Conseil a engagé des dépenses en immobilisation pour le mobilier de la salle du conseil et a procédé à la mise à niveau des systèmes informatiques.

PRÉSENTATIONS DEVANT LE CONSEIL

Aucune présentation n'a été faite devant le Conseil au cours de la période visée par le rapport.

This information is also available in English.

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE 2010

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Une corporation de la Couronne du Manitoba

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS AYANT PRIS FIN LE 31 MARS 2010 (NON VÉRIFIÉS)

Les dépenses de fonctionnement sont recouvrées des corporations de la Couronne par l'imposition de cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les dépenses pour cette période de trois mois sont moins élevées que celles engagées pour la même période l'an dernier en raison de changements de personnel, de coûts liés au recrutement et d'honoraires professionnels.

Balance Sheet (unaudited)	(thousands of dollars)		Statement of Income and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets (unaudited)	(thousands of dollars)	
	March 31			Three Months Ended March 31	
	2010	2009		2010	2009
Assets			Income		
Current:			Recoveries from corporations through levies	\$160	\$189
Cash	\$694	\$620	Interest	0	1
Accounts receivable	<u>5</u>	<u>1</u>		160	190
	699	621	Expenses	160	191
Capital assets	0	0	Excess (deficit) of income over expenses	\$ 0	\$ (1)
	<u>\$699</u>	<u>\$621</u>	Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	0	1
Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets			Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 0</u>	<u>\$ 0</u>
Current:			Notes to Financial Statements March 31, 2010 (unaudited)		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 68	\$ 59	1. These financial statements should be read in conjunction with the Crown Corporations Council's 2009 Annual Report.		
Levies received in advance	189	219	2. These interim financial statements have been prepared following the same accounting policies that are disclosed in the Crown Corporations Council's Annual Report.		
Due to Manitoba Crown corporations	<u>288</u>	<u>170</u>			
	545	448			
Retirement allowances and other benefits payable	<u>154</u>	<u>173</u>			
	699	621			
Reserve reflecting net investment in capital assets	0	0			
	<u>\$699</u>	<u>\$621</u>			